

Le directeur par intérim de l'ENSA  
Clermont-Ferrand

A

Mesdames et messieurs les directeurs  
des Ecoles Nationales Supérieures  
d'Architecture.

Clermont-Ferrand, le 14 décembre 2018

Madame la directrice,  
Monsieur le directeur,

Objet : Demande de  
transfert pour l'année  
universitaire 2019/2020.  
Service de la scolarité.  
Réf FJ/MC/2019-239

Veillez trouver ci-joint l'imprimé de demande de transfert pour l'ENSA Clermont-Ferrand.

Cet imprimé est en ligne sur notre site [www.clermont-fd.archi.fr](http://www.clermont-fd.archi.fr)

La date du **15 mai 2019** est la date limite de réception des dossiers. Au-delà de cette date tout dossier sera refusé. Les dossiers incomplets ne seront pas instruits.

Les réponses aux demandes de transfert seront communiquées aux écoles concernées et aux étudiants au plus tard le 21 juin 2019.

Je vous saurai gré de bien vouloir faire parvenir au service de la scolarité les dossiers administratifs et pédagogiques des étudiants retenus avant le 12 septembre 2019.

Je vous rappelle que :

- Les transferts en cours de cycle Licence ou Master ne seront pas acceptés sauf dérogation accordée par la direction de l'ENSA de Clermont-Ferrand.
- La délivrance du diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de Master, est soumise à l'obtention d'une certification en langue (certification à présenter si déjà obtenue).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Le directeur par intérim

  
Alain Fayard

